



Volume 1, chapitre 3.10 – Office ontarien de financement

Audit de l'optimisation des ressources 2019

Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- L'Office ontarien de financement (OOF) a été créé en 1993 pour gérer la dette, les emprunts et les investissements de la province.
- En 2018-2019, la dette nette (la différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province) se chiffrait à 338 milliards de dollars par rapport à 81 milliards en 1993-1994, soit une augmentation moyenne de 10,3 milliards par année.
- Nous n'avons jamais audité l'OOF.

Pourquoi cet audit est-il important?

- Une gestion efficace de la dette, de la trésorerie et des emprunts est importante pour éviter des coûts inutiles pour les contribuables.
- Au 31 mars 2019, la dette totalisait 354,3 milliards de dollars. L'intérêt sur la dette s'élevait à 12,4 milliards de dollars en 2018-2019, ce qui en fait la quatrième dépense en importance après les soins de santé, l'éducation, les services à l'enfance et les services sociaux. Si les taux d'intérêt augmentent, il faudra davantage de fonds pour payer les intérêts, ce qui pourrait réduire les sommes disponibles pour les programmes.

Nos constatations

- L'OOF mène efficacement ses activités d'investissement et l'évaluation du risque à court terme; toutefois, il n'a pas suffisamment analysé la viabilité de la dette à long terme, c'est-à-dire la capacité future de la province de rembourser la dette. De son côté, le ministère des Finances (le Ministère) n'a pas établi d'objectifs à long terme avec le gouvernement pour éclairer la prise de décisions en matière de dette et de charges qui tient compte de l'incidence des mesures de reprise qui seraient nécessaires en cas de chocs économiques potentiels, comme la crise financière de 2008.
- Lors de notre évaluation des pratiques et des décisions de l'OOF entre 2014-2015 et 2018-2019, nous avons relevé des coûts majeurs qui n'avaient pas été officiellement évalués à l'appui de la valeur obtenue par la province pour les avoir engagés. Cela comprend notamment :
 - 761 millions de dollars en frais d'intérêt pour le maintien d'une réserve de liquidités supérieure au niveau minimal d'un mois fixé par l'OOF sans qu'il soit nécessaire de déterminer le montant optimal de la réserve à détenir;
 - 509 millions de dollars en commissions à des consortiums (groupes de banques) sans évaluer si l'OOF aurait pu payer moins en ayant davantage recours aux enchères, qui ne comportent pas de coûts importants et sont couramment utilisées par des emprunteurs publics de sa taille;
 - 47 millions de dollars en coûts additionnels pour l'émission de titres d'emprunt en devises sans évaluer la mesure dans laquelle ces coûts étaient nécessaires pour gérer le risque associé à l'émission de titres d'emprunt en dollars canadiens.

Il s'agit de secteurs où il serait possible de faire à l'avenir des économies majeures au titre des intérêts et des autres coûts.

- Au 31 mars 2019, des organismes publics avaient contracté des emprunts directs de 7,7 milliards de dollars, ce qui a entraîné des frais d'intérêt supplémentaires de 258 millions de dollars parce que les organismes publics n'ont pas emprunté par l'entremise de l'OOF, qui est en mesure d'obtenir des taux d'intérêt plus faibles. Les organismes publics ont contracté ces emprunts à un coût plus élevé essentiellement parce qu'ils ne savaient pas qu'ils pouvaient emprunter par l'entremise de l'OOF, ou parce que l'OOF ne leur offrait pas les modalités de remboursement souhaitées.
- L'OOF envisage de dépenser 54 millions de dollars de plus par année lorsqu'une nouvelle norme comptable entrera en vigueur en 2021-2022, afin que la dette figurant dans les états financiers corresponde davantage aux projections du budget du gouvernement. En 2008-2009, en prévision de ce changement comptable, l'OOF a mis fin à une pratique d'émission de titres d'emprunt à coût réduit qui avait permis à la province d'économiser 194 millions de dollars entre 1998-1999 et 2008-2009.
- L'OOF a un excédent de 32,2 millions de dollars qui est conservé dans un compte bancaire et qui n'a pas été investi ni utilisé pour réduire la dette de la province. Cet excédent découle des frais administratifs facturés aux organismes publics qui empruntent par son entremise.
- L'OOF ne dispose pas de mesures objectives fondées sur les résultats pour rendre compte publiquement de son rendement.

Nos conclusions

- L'OOF mène efficacement ses activités d'investissement et d'évaluation des risques à court terme et, et il se conforme aux lois et règlements. Toutefois, il n'a pas formellement évalué ses pratiques et ses décisions pour déterminer si la province optimisait ses ressources à l'égard de ses activités d'emprunt et de gestion de la dette. Il existe des possibilités d'économies futures. En outre, l'OOF ne rend pas officiellement compte au ministère des Finances de la viabilité de la dette à long terme et il n'analyse pas les options de reprise à la suite de chocs économiques potentiels. Il pourrait accroître la transparence en définissant et en publiant des mesures de rendement objectives fondées sur les résultats.

Le rapport d'audit est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca